

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux_Comité actif-passif, risques et audit (CAPRA)

Description	Page
Séance no 51_tenue le 10 septembre 2024	1
Séance no 52_tenue le 16 septembre 2024	10
Séance no 53_tenue le 3 octobre 2024	18
Séance no 54_tenue le 23 octobre 2024	25
Séance no 55_tenue le 7 novembre 2024	29
Séance no 56_tenue le 5 décembre 2024	37

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance n° 51

Tenue par *TEAMS*

Le 10 septembre 2024, à 8 h

Adopté le 5 décembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration

M. Éric Ducharme, président-directeur général

M^{me} Corinne Charette, membre

M. Christian Cyr, membre

M. Richard Gagnon, membre

M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)

M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat

M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements, par intérim

M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances

M. Hugues St-Louis, chef du Service des acquisitions et des opérations contractuelles et directeur de la gestion et de la conformité contractuelles, par intérim

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Services-conseil aux déposants

M^{me} Stéphanie Desrosiers, première directrice, Services-conseil aux déposants

M^{me} Natalie Gaba, première directrice, Performance financière et initiatives d'affaires

M. Steve Bossé, chef, Services administratifs

M. Patrick Savaria, premier directeur, Gouvernance et indice

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.09.10.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Les membres demandent qu'un ajout soit fait au point 8 de l'ordre du jour portant sur l'application de la Politique de capitalisation afin d'échanger sur le niveau d'indemnisation. Avec cet ajout, et sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.09.10.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX, PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Adoption des procès-verbaux : séances des 2 et 29 mai, 17 juin 2024

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances des 2 mai, 29 mai et 17 juin 2024 sont adoptés par les membres sans modification. Les documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 a) du 24.09.10.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Ils demandent à la direction de s'assurer d'un retour des auditeurs externes en ce qui a trait à l'audit des états financiers. À la suite de cette intervention, ils se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 b) du 24.09.10.

Madame Corinne Charette, membre, se joint à la séance.

4.3 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale met en lumière des éléments du tableau des suivis, dont le transfert du suivi relatif à la *planification d'un suivi sur le modèle d'affaires global de la Société* vers le tableau des suivis du conseil d'administration. Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 c) du 24.09.10.

5. PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que l'associé principal d'AON sont invités à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-5 du 24.09.10, le document suivant :

- Une note sur les présentations de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) ayant trait aux indices de référence et objectifs ainsi qu'à l'évolution des coûts à la Caisse.

La vice-présidente mentionne que les présentations de la Caisse qui vont suivre donnent une suite à une demande d'information formulée précédemment par les membres du comité. Elle rappelle les sujets qui seront abordés, soit les indices de référence et les objectifs de rendement ainsi que l'évolution des coûts à la Caisse.

Pour sa part, le directeur par intérim souligne l'enjeu que représente un exercice de comparaison de coûts pour la Caisse. Il souligne que chacun des pairs avec lesquels la Caisse effectue un exercice de balisage des coûts utilise une méthodologie différente de divulgation.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les frais de gestion de la Caisse et l'imputabilité de la performance.
- L'évolution des coûts et l'intégration des filiales.
- Les contrôles relatifs à la vision long terme.
- La gestion externe à laquelle recourt la Caisse.

6. PRÉSENTATION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le vice-président principal, Services-conseil aux déposants, la première directrice, Services-conseil aux déposants, la première directrice, Performance financière et initiatives d'affaires, le chef, Services administratifs et le premier directeur, Gouvernance et indice, tous de la Caisse, sont invités à joindre les membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-6 du 24.09.10, les documents suivants :

- Une présentation sur l'évolution des coûts à la Caisse.
- Une présentation sur les indices de référence et objectifs de rendement.

6.1 Frais de gestion

Les représentants de la Caisse se présentent. Puis, ils parcourent la présentation sur l'évolution des coûts à la Caisse. Ainsi, ils soulignent notamment que leur gestion serrée des dépenses, combinée à l'analyse de la performance des portefeuilles, des mandats et de certains dossiers ont permis à la fois l'octroi ciblé de ressources dans les activités à valeur ajoutée et l'optimisation de leur structure de coûts. Ils ajoutent que ces efforts amènent des bénéfices pour la Caisse tout en permettant de conserver une position favorable par rapport aux coûts de leurs principaux pairs canadiens.

Enfin, ils enchainent notamment sur la répartition des charges allouées aux Placements privés et Infrastructures ainsi que sur l'intégration du coût des filiales. Ils présentent également aux membres l'évolution des coûts pour les marchés boursiers, les placements privés, les infrastructures et le crédit.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Le p.c. représentatif du pourcentage d'efficience et sa cible.
- L'intérêt pour les déposants de l'acquisition des filiales.
- Les frais de gestion externe du portefeuille Marchés boursiers.
- Les portefeuilles confiés à l'externe ainsi que la proportion de ce qui est confié à l'externe en comparaison avec les pairs.
- La comparaison des rendements en termes de divulgation.
- Les coûts des pairs internationaux.
- La gouvernance entourant les cibles données.

6.2 Indices de référence

Les représentants de la Caisse parcourent la présentation sur les indices de référence et objectifs de rendement. Ainsi, ils présentent le modèle de gouvernance de la Caisse en matière d'établissement d'indices et d'objectifs et soulignent l'importance accordée à l'indépendance des groupes impliqués, dont la Direction des risques qui dirige les travaux. Ils mentionnent par ailleurs que les indices jouent plusieurs rôles et que d'établir un seul indice pour un PS est un défi important. Ils ajoutent que la révision des indices se fait aux trois ans, ou au besoin, et présentent les principes sous-jacents au choix de ceux-ci.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'interrelation entre les indices, les résultats et la rémunération.
- La marge de manœuvre des déposants dans le choix des portefeuilles et l'établissement des indices.
- Les investissements au Canada.
- La prise en compte du groupe d'entreprises « les sept magnifiques ».

La présidente du comité remercie les représentants de la Caisse, l'associé principal de la firme AON ainsi que le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim. Tous quittent la séance.

7. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

La directrice générale des finances est invitée à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-7 du 24.09.10, les documents suivants :

- Une note sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.
- Deux présentations sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance ; l'une à l'intention des membres du CAPRA, l'autre, plus exécutive, à l'intention des membres du conseil d'administration.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle que le dossier sur la révision de l'affectation des activités entre le Fonds d'assurance et la Société a déjà été présenté aux membres du comité en mai 2024. Elle mentionne que le présent exercice donne une suite aux demandes alors évoquées, dont la production d'une présentation exécutive pour le conseil d'administration et l'octroi d'un mandat à une firme externe pour faire une revue des travaux. Elle ajoute que le dépôt du rapport final émanant de ces derniers est prévu pour le 16 septembre 2024.

De plus, la vice-présidente souligne que, toujours pour répondre aux commentaires des membres, son équipe a poursuivi ses travaux d'analyse ayant trait à la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance. Elle ajoute que ceux-ci ont permis d'établir la portée finale des activités du processus d'accès et du maintien à la conduite à affecter au Fonds d'assurance en mettant en lumière deux nouveaux éléments. Elle mentionne que le premier est l'ajout de l'activité « Permis de conduire d'apprenti et probatoire » et elle explique en quoi celle-ci consiste et comment elle s'inscrit dans l'exercice. Ensuite, elle mentionne que le second est le retrait de la sous-activité « Délivrer le permis de conduire régulier » et elle explique cette exclusion.

Pour sa part, la vice-présidente et secrétaire générale mentionne que son équipe de la Direction générale des affaires juridiques a collaboré aux travaux réalisés et que les actions ici proposées ne présentent pas d'enjeu juridique.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les conclusions et l'opinion à venir de la firme externe.
- Le regard externe sur les volets légal et juridique spécifiques à la Société.
- Le traitement des années 2025, 2026 et 2027 ainsi que le chemin décisionnel.
- Les règles d'accès pour la reconnaissance de l'expérience de conduite pour les nouveaux résidents.

Les membres demandent à la direction que la poursuite des travaux relatifs à la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance considère les années 2025, 2026 et 2027 ainsi que les conclusions à paraître au rapport de la firme externe. La direction mentionne qu'elle fera un retour auprès des membres en ce sens.

La directrice générale des finances quitte la séance.

8. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-8 du 24.09.10, les documents suivants :

- Une note sur l'application de la Politique de capitalisation au 31 décembre 2023.
- Une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente rappelle aux membres que le présent exercice s'inscrit dans la prise de décisions requise en vertu de la Politique de capitalisation, que le Fonds d'assurance est en situation de surplus avec un taux de capitalisation projeté à 133 % au 31 décembre 2023 (132 % en considérant 2025) et que le surplus au-delà du corridor de stabilisation de 125 % peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance. Puis, elle cède la parole à la directrice générale pour la présentation des scénarios proposés pour l'utilisation des sommes excédentaires.

La directrice générale parcourt la présentation sur l'application de la Politique de capitalisation. Elle rappelle notamment les critères décisionnels relatifs à cette dernière, dont celui d'assurer la viabilité à long terme du régime, ainsi que les options possibles pour l'utilisation d'un surplus.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les options proposées par la direction pour l'utilisation de surplus et de remise aux cotisants.
- La bonification de l'indemnisation.
- Les contestations en matière d'indemnisation.
- Les travaux du comité sur les usagers vulnérables.
- L'option d'une remise aux cotisants en 2025 et d'une demi-remise au 2026 et l'incidence d'un cumul de revenus de placements.
- Le message véhiculé auprès de la population avec des remises aux cotisants sous la forme d'un congé de paiement du permis de conduire.
- L'établissement du taux de capitalisation projeté à 125 %, les scénarios utilisés pour le calcul des estimés des taux de capitalisation projetés et la révision de la Politique de capitalisation.
- L'excédent du 125 % qui peut être libéré en respect de la Politique de capitalisation.

À la suite de ces échanges, il est convenu de présenter au conseil d'administration l'approbation de la Politique de capitalisation en deux étapes. Une première pour établir la distribution de l'excédent de capital avec un taux de capitalisation projeté à 125 % et la seconde pour déterminer, le cas échéant, un nouveau corridor de stabilisation et la possibilité de distribuer un montant additionnel.

8.1 Niveau d'indemnisation

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à la demande des membres. Ces derniers s'informent auprès de la direction du niveau d'indemnisation octroyé aux personnes accidentées.

Les membres demandent un retour sur les bonifications faites à la couverture d'assurance en 2022.

9. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – RECOMMANDATION

La vice-présidente informe les membres que le présent exercice introduit les dernières étapes en vue de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance pour les années 2025-2027.

9.1 Analyse du rapport du Conseil d'experts et recommandation

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-9 a) du 24.09.10, le document suivant :

- Un tableau de suivi sur le rapport du Conseil d'experts et ses recommandations.

Les membres disent avoir pris connaissance du tableau déposé. Ainsi, ils posent leurs questions qui ont notamment trait aux sujets suivants :

- Les suites données aux recommandations du Conseil d'experts ainsi que l'attention à porter aux libellés des suivis effectués.
- Le processus décisionnel entourant la modification au *Règlement sur les points d'inaptitude*.

Les membres demandent que des actions et des échéanciers soient ajoutés dans le tableau de suivi. Un suivi de ce tableau sera fait deux fois par année.

9.2 Projet de résolution pour l'adoption du Règlement sur les contributions d'assurance

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-9 b) du 24.09.10, les documents suivants :

- Un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise.
- Un projet de résolution.

La vice-présidente souligne que les textes réglementaires déposés ce jour sont les mêmes que ceux présentés en février 2024 étant donné que le Conseil d'experts n'a recommandé aucune modification aux contributions d'assurance proposées.

Les membres se disent en accord avec le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les contributions d'assurance* et conviennent d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

10. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

Le chef du Service des acquisitions et des opérations contractuelles et directeur de la gestion et de la conformité contractuelles, par intérim, est invité à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-10 du 24.09.10, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2024.
- Un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2024.
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2024 signée par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le président-directeur général.

La vice-présidente informe les membres d'un ajout apporté au tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus, soit une colonne apportant des précisions supplémentaires aux contrats répertoriés. Pour sa part, le chef de service et directeur par intérim mentionne qu'il n'y a pas d'élément au tableau à mettre en lumière.

Les membres posent une question ayant trait au nombre de soumissions reçues en réponse aux appels d'offres publics.

Le chef du Service des acquisitions et des opérations contractuelles et directeur de la gestion et de la conformité contractuelles, par intérim, quitte la séance.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 16 septembre 2024 à 13 h 30, par Teams.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Pour faciliter le déroulement de la séance, les membres se réunissent à huis clos après le huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME ET SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme et sans la présence du président-directeur général.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h.

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance n° 52

Tenue par *TEAMS*

Le 16 septembre 2024, à 13 h 30

Adopté le 5 décembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

EST ABSENT :

M. Richard Gagnon, membre

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M. Martin Lemaire, directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance
M. Steve Bolduc, directeur général du chapitre Sécurité de l'information
M. Martin Lapierre, conseiller en audit interne de la Direction générale de l'audit interne et de l'évaluation de programme

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.09.16.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos, sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.09.16.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PLAN DE TRAVAIL ET TABLEAU DES SUIVIS

4.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail 2024 du comité est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 a) du 24.09.16.

4.2 Tableau des suivis

La vice-présidente et secrétaire générale souligne qu'il n'y a pas d'enjeu avec le tableau des suivis. Ce dernier est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 b) du 24.09.16.

5. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme sont invités à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-5 du 24.09.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation au 31 décembre 2023.
- Un projet de résolution.

Comme l'actuelle présentation donne une suite aux commentaires formulés précédemment par les membres du comité, il est proposé que seuls les éléments modifiés en réponse à ceux-ci soient mis en lumière.

Ainsi, la directrice générale mentionne que, selon la nouvelle proposition, le taux de capitalisation projeté passerait de 133 % à 132 %, notamment pour inclure l'année 2025 dans le financement des activités du processus d'accès et du maintien à la conduite.

Puis, elle présente la recommandation de la direction ayant trait à l'application de la Politique de capitalisation qui se scinde en deux temps. Ainsi, elle propose que, dans un premier temps, un montant de 586 M\$ soit distribué ainsi : une remise aux cotisants de 486 M\$ par un congé de paiement de la contribution d'assurance sur les permis de conduire en 2025 et une bonification de la couverture d'assurance de 100 M\$.

De plus, elle propose que, dans un second temps, ses équipes effectuent une analyse du corridor de stabilisation de la Politique de capitalisation et que la direction revienne auprès des membres avec les résultats de l'exercice dès le mois d'octobre 2024.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence du projet de loi 22.
- Le calendrier d'analyse du corridor de stabilisation.
- L'importance d'une vision globale dans les travaux et les analyses.
- La fréquence de révision de la Politique de capitalisation.

Enfin, les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation du scénario proposé par la direction selon le projet de résolution déposé.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

6. SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique, la directrice générale des finances et le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance sont invités à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-6 du 24.09.16, les documents suivants :

- Une note sur le suivi du plan d'action relatif à la production des états financiers 2023.
- Une présentation sur les états financiers 2023.

D'entrée de jeu, la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel informe les membres de la fermeture des livres comptables, effectuée le 30 août 2024, pour la production des états financiers 2023. Elle souligne que les ajustements des redressements non corrigés seront traités dans un deuxième temps, le cas échéant.

Les invités parcourent la présentation sur le suivi du plan d'action relatif à la production des états financiers 2023. Ainsi, la directrice générale mentionne qu'au 30 août 2024, 50 des 57 problématiques des comptes clients qui ont été recensées sont corrigées au système. Elle ajoute qu'il est prévu que soient complétés d'ici le 30 septembre 2024, les redressements matériels ayant un impact sur les états financiers 2023. Elle termine en soulignant que la facturation pour les sommes à percevoir auprès des clients est en cours.

Ensuite, le directeur général présente le degré d'avancement des travaux des contrôles généraux informatiques (CGI). Dans ce contexte, il aborde avec les membres la question de la gestion des changements, dont l'opérationnalisation d'un nouveau processus impliquant les experts métiers dans le secteur comptes clients, encaissements et comptabilité. Il ajoute que le processus permettant

d'assurer la traçabilité des modifications massives aux données est maintenant en place. Puis, il poursuit sur les accès aux comptes à privilège élevé, notamment pour les comptes de Firefighter (FF). En terminant, en ce qui a trait à la gestion des rôles et des tâches incompatibles, il mentionne une période de rodage pour les nouveaux rôles de soutien et de support en technologies de l'information visant la réduction du nombre de comptes FF.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les rétroactions à la suite des perceptions.
- Les éléments analysés pour établir l'indicateur octroyé à la gestion des changements.
- L'approche retenue pour assurer l'évolution des processus et de la solution CASA.
- L'imputabilité et la gouvernance des secteurs d'affaires et celui des tribus à la vice-présidence à l'expérience numérique.
- Les éléments pouvant avoir une incidence sur l'audit des états financiers 2024 et la production des états financiers 2025.
- Le degré d'avancement des travaux des CGI et l'expertise disponible.
- Le rôle et les responsabilités du partenaire dans l'avancement des travaux des CGI ainsi que l'expertise développée à l'interne.

La vice-présidente à l'expérience numérique et le directeur général du chapitre Stratégies numériques et de la performance quittent la séance.

7. IFRS-17 – NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat est invitée à joindre les membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-7 du 24.09.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la norme comptable IFRS-17 sur les contrats d'assurance.

La vice-présidente souligne que l'actuelle présentation vise à faire un retour sur les impacts de la norme comptable internationale IFRS-17 sur les contrats d'assurance. Elle ajoute que les résultats du Fonds d'assurance, pour le 2^e trimestre de 2024, ont été établis selon cette norme.

Les invitées parcourent la présentation. Elles rappellent que la nouvelle norme comptable sur les contrats d'assurance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elles mentionnent que l'une des particularités de cette norme comptable est l'utilisation d'un taux d'actualisation reposant sur des rendements d'obligations plutôt que sur des rendements d'actifs diversifiés et que cette façon de faire a une incidence sur l'évaluation du passif actuariel ainsi que sur l'excédent cumulé au bilan d'ouverture. Elles ajoutent que les activités d'assurance devront faire l'objet d'une présentation distincte dans les états financiers. Par ailleurs, elles soulignent que les deux indicateurs servant à la prise de décision, que sont le taux de capitalisation ainsi que le taux de financement, demeurent.

Pour illustrer leurs propos, les invitées présentent le bilan d'ouverture en date du 31 décembre 2021 ainsi qu'en date du 1^{er} janvier 2022, soit avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable et après. Puis, elles mettent en lumière les principaux changements engendrés par l'introduction de la nouvelle norme. Elles soulignent également l'introduction d'une nouvelle notion, soit les pertes sur contrat déficitaire.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La période visée pour le calcul des contrats déficitaires, soit l'année qui suit la date des états financiers.
- La prise en compte des coûts d'indemnisation.
- Les revenus de placements.
- La volatilité des titres obligataires.

8. RÉSULTATS FINANCIERS PRÉLIMINAIRES ET PROJECTIONS T2 2024 – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-8 du 24.09.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers préliminaires et la projection T2 2024.
- Un rapport sur les résultats financiers trimestriels préliminaires au 30 juin 2024.

Avant de débiter la présentation des résultats financiers, la vice-présidente souligne que les résultats utilisés pour le présent exercice sont préliminaires et basés sur les hypothèses et analyses actuelles. Elle ajoute que les budgets révisés 2024 inclus à la présentation sont ceux approuvés par le conseil d'administration en juin 2024.

Puis, les invitées parcourent la présentation sur les résultats financiers trimestriels préliminaires au 30 juin 2024. Elles débutent avec les frais d'administration consolidés au 30 juin 2024 qui sont inférieurs au budget révisé prévu pour la même période. Elles expliquent cet écart par la baisse de certaines dépenses, dont celle ayant trait aux honoraires professionnels en technologies de l'information. Par ailleurs, elles ajoutent que la projection des frais d'administration au 31 décembre 2024 est conforme à celle du budget révisé.

Ensuite, elles mentionnent que la projection des projets d'investissement au 31 décembre 2024 est inférieure à celle qui était prévue au budget révisé. Elles expliquent l'écart par le report de plusieurs projets à 2025.

En ce qui a trait aux résultats préliminaires du Fonds d'assurance au 30 juin 2024, elles mentionnent une baisse du résultat net projeté qu'elles expliquent par la volatilité créée par les taux d'actualisation reposant sur des titres obligataires de la nouvelle norme comptable IFRS-17. Elles concluent ce volet en soulignant que le Fonds d'assurance demeure en bonne situation financière.

Enfin, les invitées terminent la présentation avec les résultats préliminaires de la Société. Elles mentionnent que le déficit préliminaire au 30 juin 2024 est inférieur à celui du budget révisé prévu pour la même période. Elles expliquent la situation par des revenus de tarification administrative plus importants que ceux budgétés, principalement. Elles terminent en soulignant que le déficit projeté de la Société au 31 décembre 2024 est conforme à celui du budget révisé.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- Les cibles d'effectifs à atteindre selon le Secrétariat du Conseil du trésor.
- Le gel d'embauche annoncé par le gouvernement et l'évaluation de celui-ci par la Société.
- Le report de projets, notamment pour des raisons de main-d'œuvre.
- Le rendement des fonds confiés à la Caisse par catégorie d'actifs.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et la directrice générale des finances quittent la séance.

9. SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION DE L'AUDIT SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique, le directeur général du chapitre Sécurité de l'information et le conseiller en audit interne de la Direction générale de l'audit interne et de l'évaluation de programme (DGAIEP) sont invités à joindre les membres du comité.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-9 du 24.09.16, le document suivant :

- Une note sur le suivi des recommandations et du plan d'action de l'audit sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI).

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme rappelle aux membres le dépôt, le 21 juin 2023, du rapport d'audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information découlant de la LGGRI. Il ajoute qu'un premier suivi a été présenté au CAPRA en octobre 2023 et que le présent exercice consiste à procéder à un second suivi. Il ajoute que l'actuelle appréciation de l'avancement des progrès liés à la mise en œuvre des recommandations est en date du 30 juin 2024.

Les membres ayant pris connaissance de la documentation jointe au présent ordre du jour, ils conviennent de passer dès lors aux questions. Celles-ci portent notamment sur les sujets suivants :

- L'évolution de l'appréciation de la DGAIEP ayant trait à la sensibilisation des employés au regard du transfert sécuritaire des données confidentielles.
- L'échéancier de la mise en œuvre des recommandations et la capacité de réalisation des activités
- La mise à jour d'outils encadrant les activités en sécurité de l'information.
- Le rôle et les responsabilités du Vérificateur général du Québec (VGQ) versus ceux de la DGAIEP.
- La gestion de risques relative au suivi du respect des obligations en matière de sécurité de l'information.

La vice-présidente à l'expérience numérique, le directeur général du chapitre Sécurité de l'information et le conseiller en audit interne de la DGAIEP quittent la séance.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-10 du 24.09.16, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes au 16 septembre 2024.

Le directeur général parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu à mettre en lumière.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur le sujet suivant :

- La diffusion du plan d'audit de performance.

Les membres demandent au directeur général de vérifier les us et coutumes du VGQ en ce qui a trait à la diffusion d'un plan d'audit de la performance. Ils réfèrent ici au plan d'audit de la performance portant sur le système CASA/SAAQclic et ses composantes.

11. ENJEUX LIÉS AU RESPECT DES NOUVELLES NORMES MONDIALES EN MATIÈRE D'AUDIT INTERNE – INFORMATION

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-11 du 24.09.16, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les enjeux liés aux nouvelles normes mondiales en matière d'audit interne.

Le directeur général informe les membres de la publication, le 9 janvier 2024, de nouvelles normes mondiales en matière d'audit interne par l'Institut des auditeurs internes (IAI). Il souligne que ces normes viennent remplacer les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et qu'elles deviennent obligatoires à compter du 9 janvier 2025. Puis, il rappelle que tous les cinq ans, une évaluation est réalisée par une firme externe reconnue par l'IAI afin de valider la conformité de l'activité d'audit interne de la Société à ces normes. Il ajoute que le plus récent exercice a été mené à l'automne 2022 et que la certification ainsi délivrée à la Société est reconnue jusqu'au 31 décembre 2027.

Par la suite, le directeur général parcourt la présentation sur les enjeux liés aux nouvelles normes mondiales en matière d'audit interne. Ainsi, il met en lumière les nouveautés introduites par ces normes, dont l'ajout du domaine « gouvernance » et l'établissement du principe « pratiquer avec conscience professionnelle » qui s'inscrit au domaine « éthique et professionnalisme ».

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment sur le sujet suivant :

- La présentation de la planification triennale de l'audit interne.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 3 octobre 2024 à 8 h, à Montréal.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME ET SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme et sans la présence du président-directeur général.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES SANS LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos sans la présence du président-directeur général.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance n° 53
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 3 octobre 2024, à 9 h
Adopté le 5 décembre 2024

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale ») et présidente-directrice générale par intérim
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

SONT ABSENTS :

M. Christian Cyr, membre
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme (*Teams*)
M. Javier Bentancur, chef du service de l'audit interne (*Teams*)
M^{me} Géraldine Bourque, conseillère en évaluation de programmes (*Teams*)
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat (*Teams*)
M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements, par intérim

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Charles Emond, président et chef de la direction

M. Jacques Demers, vice-président principal, Service-conseil aux déposants

M^{me} Sarah-Émilie Bouchard, première vice-présidente, Stratégie globale, affaires gouvernementales et cheffe de cabinet

M. Philippe Tremblay, premier vice-président, Déposants et Portefeuille global

M^{me} Stéphanie Desrosiers, première directrice, Service-conseil aux déposants

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.10.03.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos, sans la présence de la présidente-directrice générale par intérim.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.10.03.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté.

4.1 Tableau des suivis

Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 a) du 24.10.03.

4.2 Reddition de comptes en vertu de la LGCE

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 b) du 24.10.03, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.
- Un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre du 1^{er} au 31 août 2024.
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2024 signée par la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel et le président-directeur général.

4.3 Suivi des travaux des auditeurs externes

Le tableau relatif au suivi des travaux des auditeurs externes est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 c) du 24.10.03.

4.4 Prochaines séances du comité

Le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2024 est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 d) du 24.10.03.

5. **RAPPORT DE MISSION D'AUDIT ANNUEL DE L'ENTENTE SOFIL-SAAQ – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024 – INFORMATION**

Il est décidé d'aborder ce sujet après la présentation de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

6. **ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ – (T2) 2024 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION**

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que l'associé principal d'AON sont invités à joindre les membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-6 du 24.10.03, les documents suivants :

- Une note sur l'analyse de la direction ayant trait au Fonds d'assurance pour le T2 de 2024.
- Une présentation de l'analyse de la direction ayant trait au Fonds d'assurance automobile en date du 30 juin 2024.

Le directeur par intérim commence la présentation en mentionnant aux membres que la jauge relative à la *Gestion de la CDPQ* a été revue à la baisse et qu'elle se trouve actuellement entre le jaune et le vert. Il poursuit en précisant qu'au 2^e trimestre (au 30 juin 2024), le rendement du Fonds d'assurance, après les frais du portefeuille, est de 3,78 %. Avec les informations connues aujourd'hui, le rendement estimé d'ici la fin de l'année se situerait autour de 7 %.

Il ajoute qu'il y a de bons rendements pour la première moitié de 2024, et que c'est supérieur à la cible. Il explique ceux-ci par notamment un ralentissement économique moins marqué qu'anticipé, surtout aux États-Unis, un scénario central de récession remplacé par celui de l'atterrissage en douceur ainsi qu'une baisse de l'inflation et un début des baisses des taux directeurs pour certaines banques centrales.

Au niveau des points de surveillance, le directeur par intérim poursuit la discussion en soulignant la réinjection de capitaux dans FNZ.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le fonctionnement entourant le dépassement de limites, les balises de rendement et les seuils de tolérance. Le rôle de la Caisse comme délégataire, les pouvoirs et les leviers du comité et les échanges de bons procédés.
- Le contexte géopolitique, incluant la situation aux États-Unis.
- La justification de l'écart relatif au revenu fixe.
- Le rendement cible pour le portefeuille du FAAQ.

7. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

De la Caisse, le président et chef de la direction, le vice-président principal, Service-conseil aux déposants, la première vice-présidente, Stratégie globale, affaires gouvernementales et cheffe de cabinet, le premier vice-président, Déposants et Portefeuille global ainsi que la première directrice, Service-conseil aux déposants sont invités à joindre les membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-7 du 24.10.03, le document suivant :

- Une présentation sur la mise à jour annuelle de la Caisse ayant trait au Fonds d'assurance.

La présidente du comité souhaite la bienvenue aux membres de la haute direction de la Caisse, elle souligne que les membres ont eu l'occasion d'échanger en amont sur leurs diverses préoccupations. Elle cède la parole au président et chef de la direction de la Caisse. Avant d'entamer la présentation, il présente les personnes qui l'accompagnent.

Il poursuit sa présentation en précisant que pour la Société il y a une bonne performance du fonds, il y a une valeur ajoutée importante à long terme, en hausse significative depuis 2020.

Au 2^e trimestre de l'année 2024, il y a un revirement de tendance important qui s'est observé. Au niveau du revenu fixe, le rendement absolu est passé de -1,7 % à 4,4 % ; cela s'explique par la baisse des taux. Au niveau des marchés boursiers, c'est une hausse du rendement absolu de 50 % depuis le 30 juin. Pour la Société, le rendement global est le double de ce qu'il était au premier trimestre.

Il poursuit en précisant que la valeur ajoutée significative sur 4 ans est due aux initiatives faites depuis 2020, et ce même dans un contexte plus difficile.

Il poursuit la présentation en abordant les perspectives économiques. Au niveau de l'inflation, celle-ci est de retour dans une zone plus confortable, leur permettant d'attribuer davantage de poids au marché du travail dans leurs décisions de politique monétaire. Le taux de chômage est en hausse aux États-Unis et au Canada alors que la création d'emplois ne suffit plus dans un contexte de croissance démographique élevée propulsée par l'immigration. Le marché revient à un niveau prépandémie.

Avec la baisse de l'inflation et le ralentissement du marché du travail, les prévisions sont optimistes pour des baisses de taux assez rapides à la fois au Canada et aux États-Unis. L'incertitude est grande sur les résultats de l'élection américaine.

Il conclut la présentation en soulignant que la stratégie de diversification de la Caisse est adaptée pour faire face à un environnement changeant.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La géopolitique, les conséquences de l'élection américaine, les enjeux structurels américains ainsi que la politique canadienne.
- La volatilité des taux à long terme selon la nature de l'atterrissage ; en douceur ou avec de la turbulence.
- L'incidence des taux au Canada et au Québec.
- Les dépassements des limites, les marges de manœuvre données par les déposants ainsi que les moyens pour surveiller et gérer les risques, en termes de gouvernance.
- L'importance de l'agilité et de la gestion stratégique en matière d'investissements à long terme.

- L'utilisation de l'intelligence artificielle à la Caisse, ses opportunités et sa complémentarité pour dégager de l'efficience, notamment.
- La contribution de la Caisse au développement économique du Québec et du Canada, notamment à la production énergétique et à la décarbonisation.
- La classe d'actifs infrastructures, dont sa valeur, son risque, son rendement à long terme et sa diversification.
- Les éléments à signaler dans les différents portefeuilles du Fonds d'assurance ainsi que ses perspectives à long terme.

La présidente du comité remercie les représentants de la Caisse pour leur présentation.

La directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que les représentants de la Caisse et l'associé principal d'AON quittent la séance.

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT ANNUEL DE L'ENTENTE SOFIL-SAAQ – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024 – INFORMATION

Il a été convenu précédemment d'aborder ce sujet à la suite de la présentation de la haute direction de la Caisse. Il s'agit du point 5 de l'ordre du jour de la présente séance.

Le chef du service de l'audit interne ainsi qu'une conseillère en évaluation de programme sont invités à joindre les membres du comité.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-5 du 24.10.03, le document suivant :

- Une note sur le rapport de mission d'audit annuel de l'entente SOFIL-SAAQ.

Le directeur général profite de la séance pour présenter le nouveau chef du service de l'audit interne, monsieur Javier Bentancur.

Puis, il commence la présentation en rappelant aux membres qu'en vertu de l'article 4 de *l'Entente administrative relative à la perception des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée* intervenue entre la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et la Société, son équipe a effectué les travaux nécessaires à la mission d'audit annuelle demandée pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024.

Avant de présenter les constats émanant des travaux d'audit, le directeur général rappelle la transformation numérique majeure faite à la Société en 2023 qui a touché plusieurs systèmes. Puis, il présente lesdits constats. Ainsi, il mentionne notamment que les nouveaux systèmes ne permettent pas de s'assurer de l'intégralité des droits qui devraient être perçus. Il explique que la programmation du système permet une saisie manuelle des NIV, ce qui peut occasionner une facturation erronée.

Le directeur général précise qu'à la lumière de ces résultats, le président-directeur général a demandé le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action pour rétablir la situation. Ce plan sera fait en collaboration avec les 4 vice-présidences concernées.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La fréquence de validation de la base de données ;
- Les conséquences entourant la problématique de saisie de NIV invalide ;
- Les personnes qui peuvent saisir les NIV ;
- La volumétrie que représente la problématique.

La vice-présidente et secrétaire générale et présidente-directrice générale par intérim souligne la pertinence de la troisième ligne de maîtrise des risques et des contrôles à la Société qu'est l'audit interne. De plus, elle informe les membres du nombre de cas non traités à ce jour qui s'établit à 150.

La présidente remercie les équipes.

Le chef du service de l'audit interne ainsi que la conseillère en évaluation de programmes quittent la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les membres conviennent de ne pas tenir le huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme,

10. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres conviennent de ne pas tenir le huis clos avec la vice-présidente et secrétaire générale et présidente-directrice générale par intérim.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h.

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance extraordinaire n° 54

Tenue par *TEAMS*

Le 23 octobre 2024, à 8 h 30

Adopté le 5 décembre 2024

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M. Christian Cyr, membre
- M. Richard Gagnon, membre
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
- M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

SONT INVITÉS :

- M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme
- M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
- M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.10.23.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.10.23.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

4. RÉVISION DE L'AFFECTATION DES ACTIVITÉS ENTRE LE FONDS D'ASSURANCE ET LA SOCIÉTÉ – RECOMMANDATION

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme, le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat sont invités à joindre les membres du comité.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 du 24.10.23, les documents suivants :

- Une note et une présentation à l'intention des membres du CAPRA sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.
- Une présentation à l'intention des membres du conseil d'administration sur la révision de l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.
- Un projet de résolution.

Le vice-président rappelle aux membres que des présentations portant sur l'affectation des activités entre la Société et le Fonds d'assurance ont été faites au CAPRA précédemment. Il ajoute que l'actuelle présentation vise notamment à les informer des conclusions de la firme externe qui a effectué la revue des travaux des équipes de la Société sur ladite révision.

Les membres ont pris connaissance de la documentation. Ils échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La revue des travaux de la firme externe et les suites données à ses recommandations, dont la mise à jour de la documentation et la disponibilité de l'information pour ce faire.
- Les idées de bonification proposées par la firme et les améliorations apportées.
- Les éléments du rapport qui pourraient présenter un risque.
- L'avis émis par la firme pour les objectifs poursuivis par le mandat.

Suivant les discussions, les membres demandent à obtenir un sommaire exécutif du rapport de la firme afin d'avoir une perspective du dossier dans sa globalité.

Les membres commentent la présentation développée à l'intention des membres du conseil d'administration. Par ailleurs, il est convenu qu'aucune version amendée ne soit produite.

Les membres ont pris connaissance du projet de résolution et demandent des modifications. Celle-ci sera ajustée pour la séance du conseil d'administration du 24 octobre 2024.

Les membres conviennent de recommander au conseil d'administration l'adoption de la résolution modifiée.

5. AUTRES SUJETS

La présidente du comité revient sur sa rencontre avec des représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ) et du cabinet BDO dans le cadre de l'exercice d'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance. Ainsi, elle informe les membres des grandes lignes de leurs discussions.

Pour sa part, le vice-président aux finances et à l'administration informe les membres du mandat qui sera donné à une firme externe sur les contrôles généraux en technologies de l'information (TI).

La présidente du comité souligne l'importance de poursuivre les travaux entourant la production des états financiers 2024, considérant notamment le mandat octroyé en TI.

Les membres échangent sur l'importance des communications ayant trait à la diffusion des états financiers.

Aussi, les membres demandent d'obtenir un exemple de libellé que pourraient utiliser les auditeurs externes pour formuler leur avis sur les états financiers 2023.

Le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h.

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance n° 55

Tenue par *TEAMS*

Le 7 novembre 2024, à 13 h 20

Adopté le 11 février 2025

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

EST ABSENTE :

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme
M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements, par intérim
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'expérience numérique
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente
M. Éric Santerre, directeur général des communications

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Service-conseil aux déposants
M^{me} Stéphanie Desrosiers, première directrice, Service-conseil aux déposants
M. Samuel Comeau, directeur, Service-conseil aux déposants

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale
M^{me} Christine Roy, sous-vérificatrice générale
M. Martin St-Louis, directeur principal d'audit
M. Carl Pelletier, directeur d'audit
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
M. Frédéric Rheault, chargé de projet en attestation financière

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé
M^{me} Florentina Dinu, associée
M. Richard Yeghiayan, associé
M^{me} Katia Saad, directrice de services-conseils en risque

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.11.07.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos, sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.11.07.

Par ailleurs, les membres conviennent, pour le sujet de la Révision des politiques financières du Fonds d'assurance, de traiter de la Politique de placement dans un premier temps et de la Politique de capitalisation dans un deuxième temps, et ce, afin de libérer les invités de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) plus tôt dans la séance.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté.

4.1 Plan de travail

Le plan de travail est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 a) du 24.11.07.

4.2 Tableau des suivis

Le tableau des suivis est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 b) du 24.11.07.

4.3 Prochaine séance du comité : Le 5 décembre 2024, 8 h, par *TEAMS*

Le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2024 est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 c) du 24.11.07.

5. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FONDS D'ASSURANCE – INFORMATION

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme, le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim, sont invités à joindre les membres du comité. Le vice-président principal, la première directrice et le directeur, tous les trois du Service-conseil aux déposants de la Caisse, ainsi que l'associé principal de AON sont également invités à joindre les membres.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-5 du 24.11.07, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la révision des politiques financières du Fonds d'assurance.

Le vice-président informe les invités que le dossier de la Politique de placement sera abordé dans l'immédiat, avec la présence des représentants de la Caisse, et que, par la suite, seront présentés les changements proposés à la Politique de capitalisation.

Ainsi, dans un premier temps, le directeur, par intérim, souligne que, à l'occasion de la révision de la Politique de placement et en collaboration avec la Caisse, différents portefeuilles ont été analysés. Il ajoute que, selon le contexte dans lequel s'inscrit l'exercice, une diminution raisonnable du risque serait l'approche à privilégier.

Les représentants de la Caisse soulignent leur accord avec la proposition d'un portefeuille avec une légère diminution du risque. Aussi, ils précisent que cet avis tient compte des recommandations qui seront formulées pour la Politique de capitalisation, notamment.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les répercussions des résultats de l'élection américaine sur la stratégie proposée. Le contexte politique mondial, l'augmentation de la volatilité, la réaction des marchés boursiers ainsi que la pression sur l'inflation globale.
- La justification du choix d'une légère diminution du risque ainsi que la stabilisation du rendement.
- La fenêtre d'opportunité pour procéder à la transition proposée.

La directrice générale remercie les équipes dont le travail a permis la présentation de la révision des politiques financières du Fonds d'assurance à l'actuelle séance du CAPRA.

Les représentants de la Caisse quittent la séance.

Les membres sont en accord avec la proposition.

Par ailleurs, ils demandent une clarification relativement à l'impact sur le rendement du portefeuille à la suite du rétablissement à la normale des marges actuellement avantageuses dans le portefeuille crédit pour la prochaine séance du CAPRA.

Ensuite, dans un deuxième temps, la directrice générale rappelle l'interrelation entre les politiques financières du Fonds d'assurance. Puis, elle aborde la Politique de capitalisation. Ainsi, elle mentionne aux membres que cette dernière a été analysée, principalement afin de revoir le corridor de stabilisation de 100 % à 125 %. Elle revient sur les travaux de 2022 où, à ce moment, il était préférable d'augmenter la limite supérieure du corridor de stabilisation de 120 % à 125 %. Elle explique qu'un corridor à 100 % - 125 % diminue la probabilité d'être en situation déficitaire et de faire des remises comparativement à un corridor de 100 % - 120 %. Ainsi, la direction recommande de conserver le corridor de stabilisation actuel à 100 % - 125 %.

Au niveau de la Politique de capitalisation, elle explique aux membres que la recommandation proposée est d'ajouter une marge de flexibilité de 5 %, à la discrétion du conseil d'administration (CA), en cas de distribution du surplus.

Le vice-président précise que cette proposition permettrait une plus grande flexibilité en cas de situation financière excédentaire avec un taux de capitalisation projeté supérieur à 125 %. En effet, dans un tel cas, 5 % des sommes du corridor de stabilisation pourraient être utilisés, avec l'autorisation du CA,

pour les fins auxquelles est affecté le Fonds ou pour effectuer une remise aux cotisants. Cette marge de flexibilité de 5 % ne peut pas être automatique puisque cela résulterait en un corridor de 100 % - 120 %, ce qui n'est pas recommandé.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence d'ajouter une marge de flexibilité. La notion de flexibilité versus celle du corridor de capitalisation.
- Le processus d'information du CAPRA et du CA ayant trait au taux de capitalisation du Fonds d'assurance. La fréquence de la révision des contributions financières.
- Les sommes pouvant être utilisées pour les fins auxquelles est affecté le Fonds d'assurance ou pour une remise aux cotisants.

Le président-directeur général souligne qu'avec cette proposition, il est souhaité de se donner une marge de manœuvre dans la gestion du Fonds d'assurance.

Les membres mentionnent qu'ils sont à l'aise avec la proposition.

En ce sens, les équipes poursuivront leurs travaux en prévision des séances du CAPRA et du CA de décembre 2024.

Le vice-président aux finances et à l'administration, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que le représentant de AON quittent la séance.

6. DOSSIER RETIRÉ

Le sujet devant être abordé au point 6 de l'actuelle séance a été retiré.

7. SOMMAIRE DU PLAN D'AUDIT DE PERFORMANCE CASA/SAAQCLIC ET SES COMPOSANTES – INFORMATION

Le directeur principal d'audit ainsi que le directeur d'audit, tous deux du Vérificateur général du Québec (VGQ), sont invités à joindre les membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-7 du 24.11.07, le document suivant :

- Le sommaire du Plan d'audit de performance CASA/SAAQcllic et ses composantes, dont l'ouverture est protégée par mot de passe.

La présidente du comité met en contexte l'actuelle rencontre. Ainsi, elle mentionne que l'un des buts par la présente démarche est de permettre aux membres de comprendre l'approche utilisée par les auditeurs pour réaliser leur rapport.

Le directeur principal d'audit débute la présentation en informant les membres de l'objectif de l'audit ainsi que de la portée des travaux. De plus, il mentionne les dates clés de l'audit.

Les membres ont pris connaissance du document, ils poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- La période couverte par l'audit au regard de la durée du projet.
- L'implication de firmes externes au projet.
- Le dépôt du rapport final à l'Assemblée nationale et les étapes préalables.
- Le coût que peut représenter le statu quo en technologies de l'information.

- Les critères pour déclencher un audit.
- La considération d'éléments externes, comme le Service d'authentification gouvernementale et la pandémie, dans les travaux d'analyse.
- L'utilisation du diagnostic pour les autres organisations gouvernementales.

La présidente du comité remercie les représentants du VGQ pour leur présence. Puis, ces derniers quittent la séance.

Les membres demandent que soit développé un calendrier pour la présentation au CA des résultats de l'audit de performance CASA/SAAQclic et ses composantes.

M. Richard Gagnon, membre, quitte la séance.

8. SUIVI DES AUDITEURS EXTERNES EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS 2023 – HUIS CLOS – INFORMATION

Le vice-président aux finances et à l'administration, la vice-présidente à l'expérience numérique, la vice-présidente, la directrice générale de l'actuariat, la directrice générale des finances ainsi que le directeur général des communications sont invités à rejoindre les membres du comité.

La vérificatrice générale, la sous-vérificatrice générale, la directrice d'audit, le directeur de l'audit informatique et le chargé de projet en attestation financière, tous du VGQ, ainsi que trois associés et la directrice du service-conseil en risque, du cabinet BDO, sont également invités à rejoindre les membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-8 du 24.11.07, les documents suivants :

- Un document sur le suivi des travaux d'audit.
- Un tableau sur les ajustements au plan d'audit préliminaire.
- Deux lettres de la mission d'audit conjoint des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'une pour la Société et l'autre pour le Fonds d'assurance.
- Une lettre adressée à la présidente du CAPRA sur des exemples de rapports.

La directrice d'audit présente aux membres les documents déposés à l'ordre du jour.

Par la suite, la sous-vérificatrice générale informe les membres des éléments ayant conduit à une évolution de la stratégie d'audit. De plus, elle leur présente les opinions envisagées par les auditeurs externes pour les états financiers 2023 de la Société ainsi que pour ceux du Fonds d'assurance. Aussi, elle explique la distinction entre les opinions nommées.

Elle conclut la présentation en informant les membres des travaux entourant l'audit des états financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le processus entourant le développement du tableau des ajustements au plan d'audit préliminaire déposé à l'ordre du jour.
- La portée du plan d'audit et l'ajustement des stratégies pour réaliser l'audit.
- La matérialité des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance.
- La comparaison des données financières pour les années 2022 et 2023.
- L'impossibilité d'émettre une opinion ainsi que la définition de l'expression qui ne signifie pas nécessairement qu'il y a des erreurs importantes aux états financiers.
- Les risques opérationnels et financiers liés aux contrôles généraux informatiques (CGI).

La présidente du comité souligne l'ouverture dont les équipes d'audit ont fait preuve dans les derniers mois à l'égard de la situation de la Société. Elle remercie aussi les équipes de la Société pour leur travail et souligne qu'il s'agit d'un dossier à fort intérêt pour le comité.

Les membres conviennent de ne pas tenir de huis clos avec les auditeurs externes. Ainsi, les représentants du VGQ et du cabinet BDO quittent la séance.

Puis, la vice-présidente et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

9. SUIVI DU PLAN D'ACTION – ÉTATS FINANCIERS 2023 – INFORMATION

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-9 du 24.11.07, les documents suivants :

- Une note et un tableau de bord sur le suivi du plan d'action de la production des états financiers 2023.

Le vice-président présente un compte rendu des travaux entourant la production des états financiers de 2023. Il mentionne qu'au 31 octobre 2024, moins de 3 % des dossiers en écart seront à finaliser, tant au niveau des remboursements aux clients qu'à la facturation. De plus, il souligne que le dossier des commerçants est pratiquement terminé. Il informe les membres de la poursuite des travaux pour octroyer un mandat à une firme externe pour appuyer la direction dans le cadre du plan d'action sur les CGI ainsi que pour effectuer une validation des redressements.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme souligne qu'il sera en soutien aux équipes de la Vice-présidence aux finances et à l'administration ainsi qu'à la firme externe pour les travaux entourant la production des états financiers de 2024.

Les membres ont pris connaissance des documents et poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les dates à venir pour la production des états financiers de 2023.
- L'importance de réaliser tout ce qui est possible pour la production des états financiers de 2024 et de 2025.

Le vice-président conclut la présentation en soulignant que les travaux sont en constante progression.

La présidente du comité souligne l'importance de poursuivre le suivi du plan d'action pour la production des états financiers 2023 et de faire de même pour ceux de 2024. Dans cet ordre d'idées, les membres demandent de prévoir au plan de travail 2025 du CAPRA un suivi régulier du plan d'action pour les états financiers 2024.

Le vice-président aux finances et à l'administration, la vice-présidente à l'expérience numérique, la directrice générale des finances ainsi que le directeur général des communications quittent la séance.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 50.

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif, risques et audit

Procès-verbal de la séance n° 56

Tenue par *TEAMS*

Le 5 décembre 2024, à 8 h

Adopté le 11 février 2025

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M. Christian Cyr, membre
- M. Richard Gagnon, membre
- M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général
- M^{me} Lysanne Provencher, adjointe exécutive à la vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives

SONT INVITÉS :

- M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente
- M. François Sauvageau, directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme
- M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Marie Gendron, directrice de la tarification d'assurance
- M^{me} Carol-Anne Garon, actuaire
- M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
- M^{me} Caroline Foldes-Busque, vice-présidente à l'accès numérique
- M. Jean-Philippe Mathieu, directeur de la capitalisation et des placements par intérim
- M. Javier Bentancur, chef du Service de l'audit interne

AON :

- M. Tommy Perron, associé

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La vice-présidente et secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif, risques et audit (CAPRA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPRA-1 du 24.12.05.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos, sans la présence du président-directeur général.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté sans modification par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-3 du 24.12.05.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres demandent que l'opportunité leur soit donnée de poser des questions aux invités concernés, et aux moments opportuns, en ce qui a trait aux documents suivants :

- Le tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024.
- Le tableau relatif au suivi des travaux des auditeurs externes.
- Le tableau sur l'analyse du rapport du Conseil d'experts et recommandations.

4.1 Adoption de procès-verbaux : séances des 10 et 16 septembre, 3 et 23 octobre 2024

Les procès-verbaux des séances des 10 et 16 septembre et des 3 et 23 octobre 2024 sont déposés au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 a) du 24.12.05.

4.2 Plan de travail

Le plan de travail du comité est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 b) du 24.12.05.

4.3 Tableau des suivis

Le tableau des suivis du comité est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 c) du 24.12.05.

4.4 Reddition de comptes en vertu de la LGCE

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 d) du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024.

- Un tableau portant sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024.
- Une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2024 signée par le vice-président aux finances et à l'administration et le président-directeur général.

4.5 Suivis des travaux des auditeurs externes

Le tableau relatif au suivi des travaux des auditeurs externes est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 e) du 24.12.05.

4.6 Dépôt de documents

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPRA-4 f) du 24.12.05, les documents suivants :

- 4.6.1 La fiche-mandat d'évaluation de l'évaluation de conduite – examen pratique classe 5.
- 4.6.2 La fiche-mandat d'évaluation de la Stratégie de prévention en sécurité routière.
- 4.6.3 Le plan d'action donnant suite au Rapport de mission d'audit annuel de l'entente SOFIL-SAAQ.
- 4.6.4 Une note et un tableau sur l'analyse du rapport du Conseil d'experts et recommandations.

4.7 Prochaine séance du comité : le 16 janvier 2025, 13 h 30, par **TEAMS**

Le calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités 2025 est déposé au procès-verbal sous la cote CAPRA-4 g) du 24.12.05.

5. **RÉSULTATS FINANCIERS – PASSIF INTERMÉDIAIRE 2024 - INFORMATION**

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme, le vice-président aux finances et à l'administration, la vice-présidente, la directrice générale de l'actuariat, la directrice de la tarification d'assurance ainsi qu'une actuaire sont invités à joindre les membres du comité.

Suivant l'arrivée des invités, les membres posent des questions sur les trois documents pointés à l'ordre du jour de consentement. À la lumière des réponses reçues, les membres n'ont aucun commentaire à formuler et adoptent l'ordre du jour de consentement.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-5 du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers - passif intermédiaire 2024.

La directrice générale débute la présentation en précisant que l'année 2024 n'étant pas encore terminée, les résultats estimés au 31 décembre 2024 sont partiels et basés sur les hypothèses et les analyses actuelles. L'analyse des résultats démontre un gain de 255 M\$ sur l'évaluation du passif intermédiaire de 2024. Il s'agit d'un écart de dépenses de l'année en cours par rapport à ce qui était attendu lors de la dernière évaluation statutaire. Elle présente ensuite les composantes de ce gain, selon les facteurs liés à l'indemnisation, le nombre de personnes indemnisées et les facteurs économiques.

La directrice poursuit la présentation en détaillant les composantes du gain pour les facteurs liés à l'indemnisation. Elle souligne notamment un gain pour l'indemnité de remplacement de revenu. Une bonne proportion est attribuable aux coûts des services de santé où un gain est observé en raison de

la diminution du nombre de bénéficiaires ainsi que de la diminution du coût journalier dans les centres d'hébergement et de soins longue durée.

L'actuaire conclut la présentation en expliquant ce qui doit être fait d'ici la fin de l'année 2024, soit la confirmation des hypothèses de nature économique, la détermination des coûts des services de santé pour l'année financière 2024 et le suivi de l'expérience.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants:

- La prise en compte des activités de prévention en sécurité routière au taux de capitalisation projeté.
- Les éléments considérés dans le calcul du nombre de personnes indemnisées ainsi que les facteurs qui différencient le Québec des autres provinces, comme le télétravail.

La directrice de la tarification d'assurance ainsi que l'actuaire quittent la séance.

6. RÉSULTATS FINANCIERS PRÉLIMINAIRES ET PROJECTION T3-2024 – INFORMATION

La directrice générale des finances est invitée à joindre les membres du comité.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-6 du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats financiers préliminaires et projection T3-2024.
- Un document sur les résultats financiers trimestriels préliminaires au 30 septembre 2024.

Le vice-président débute la présentation en mentionnant que la Société obtient un déficit projeté inférieur à celui prévu au budget révisé, ce qui permet d'améliorer sa situation déficitaire. Pour sa part, le Fonds d'assurance obtient un excédent projeté supérieur à celui prévu au budget révisé et il est en bonne santé financière.

La directrice générale des finances rappelle aux membres qu'il s'agit de données préliminaires. Au niveau des frais d'administration, la projection est inférieure au budget révisé autorisé en juin 2024. Elle souligne également une hausse de la rémunération, compensée par la baisse des autres dépenses, de l'amortissement et des projets d'investissement non capitalisables.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les efforts de management faits en matière de rémunération.
- La fermeture de certains mandataires.
- Le projet pilote de consolidation des heures d'ouverture de certains centres de services.
- Les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Les ententes avec le ministère des Finances du Québec (MFQ), notamment pour les activités liées au contrôle routier.
- Les coûts pour les projets d'investissement, notamment pour les postes et aires de contrôle routier, pour la maintenance du bâtiment et pour les projets en technologies de l'information.
- Le risque opérationnel d'un report, d'une mise en pause ou de l'annulation de projets en lien avec les postes et aires de contrôle routier.

7. BUDGET 2025 – CADRE FINANCIER 2025-2029 – RECOMMANDATION

7.1 Présentation du budget 2025, du cadre financier 2025-2029 et des projets d'investissement

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-7 du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur le budget 2025 et le cadre financier 2025-2029.
- Un projet de résolution.

La directrice générale des finances décrit le contexte interne et les événements qui exercent une pression budgétaire, comme le déploiement de la livraison 2 de CASA, les hautes exigences liées à la sécurité informatique ainsi que l'évolution du portrait de la clientèle. Aussi, elle brosse le portrait du contexte externe. En ce sens, elle nomme, entre autres événements, l'ajout de responsabilités à la Société ainsi que la forte inflation depuis la pandémie.

Ensuite, la directrice générale de l'actuariat présente plus en détail le budget 2025 du Fonds d'assurance. Elle rappelle que le taux de financement de 2025 est de 113 %, avant remise, et que le taux de capitalisation projeté de 2025 est de 135 %. Elle ajoute qu'il n'y a pas de changement majeur entre les années 2024 et 2025, outre le total des autres charges, notamment en raison du financement par le Fonds d'assurance du programme d'accès et du maintien à la conduite à compter de 2025.

Puis, la directrice générale des finances poursuit avec le budget 2025 de la Société. Elle informe les membres que le déficit budgété pour 2025 est de 76,5 M\$ et qu'il est inférieur de 95,9 M\$ par rapport à la projection de 2024. Elle explique cette diminution. Elle présente également le déficit de deux lignes d'affaires, soit celle pour la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que celle pour le contrôle routier. Elle ajoute que l'entente est à revoir avec le MFQ notamment pour le financement des activités du contrôle et la surveillance des activités de transport rémunéré de personnes. Au niveau des charges, une hausse des frais d'administration est notée, et ce, en raison principalement de la hausse de la rémunération, des frais de Postes Canada et des frais de location des véhicules.

Aussi, la directrice générale des finances présente le cadre financier 2025-2029 de la Société qu'elle qualifie de conservateur. Elle traite également des frais d'administration consolidés. Elle mentionne que, considérant les augmentations des dernières années, la hausse du budget des frais d'administration de 2025 a été limitée à 1,9 %. Elle ajoute qu'un suivi de ces frais est effectué de manière serrée.

Elle termine la présentation avec les projets d'investissement. Elle souligne que les demandes de 2025 sont similaires à celles de 2024. Elle ajoute, par ailleurs, que deux projets sont remboursables par des tiers, soit l'aménagement des espaces locatifs et les sanctions administratives pécuniaires.

Les membres ont pris connaissance des documents et poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- Le cadre financier 2025-2029 de la Société; les services tarifés à la Société et par celle-ci.
- Les ententes avec le MFQ ainsi que les objectifs visés lors de la négociation de celles-ci.
- Les frais de perception et la tarification administrative; les règles ne permettant pas la surfacturation; les nouveaux services anticipés et les dépenses associées.
- La prévision des coûts pour les sanctions administratives pécuniaires et les ressources nécessaires et spécialisées en technologies de l'information pour réaliser le projet.
- Les coûts associés à la sensibilité de la clientèle quant aux délais d'attente.

- Le temps nécessaire aux employés pour effectuer des transactions avec les nouveaux outils informatiques.
- L'optimisation des centres de service pour les clients de la ligne rouge.
- Les transactions effectuées sur le Web.
- La diminution du déficit budgété et les activités de sécurité routière financées par le Fonds d'assurance.
- Le taux de capitalisation projeté et la fréquence de la révision des contributions d'assurance.
- Les frais de location des véhicules et l'obligation de transférer la flotte des véhicules des contrôleurs routiers au centre de gestion des équipements roulants.
- Les indemnités et la capitalisation de la rente.
- Les coûts des projets immobiliers au siège social.
- La programmation du budget pour la réalisation des projets en technologies de l'information ainsi que la considération du retour sur investissement dans le choix des projets.

Suivant les échanges, les membres demandent que soit prévu, auprès des membres du conseil d'administration, un retour sur les bénéfices suivant l'implantation de CASA.

Les membres demandent également que soit prévu un suivi sur le retour sur investissements en ce qui concerne les projets en technologies de l'information à prioriser.

La direction recommande aux membres du CAPRA de soumettre pour approbation au conseil d'administration du 12 décembre 2024, les budgets du Fonds d'assurance, de la Société et des projets d'investissement ainsi que le cadre financier 2025-2029 de la Société, tel que présenté.

Les membres se disent à l'aise de recommander la proposition de la direction au conseil d'administration. Par ailleurs, ils demandent que des précisions soient apportées au projet de résolution afin de mettre en lumière les éléments suivants :

- La prévision, au budget 2025 du Fonds d'assurance, d'une remise sur la contribution d'assurance du permis de conduire.
- La rigueur menant les actions de la Société.
- La bonne santé financière du Fonds d'assurance pour la période projetée de 2025 à 2029.

En terminant, la présidente du comité rappelle aux membres le départ à la retraite de madame Francine Lépinay, vice-présidente. Aussi, elle profite de l'occasion pour la remercier de son apport, de son ouverture, de sa transparence, de son souci de répondre aux attentes des membres ainsi que de son respect à l'égard des membres du conseil d'administration et de ses équipes. Enfin, elle conclut en lui souhaitant une belle retraite.

La vice-présidente et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

8. PLAN D'ACTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024 – INFORMATION

La vice-présidente à l'expérience numérique est invitée à joindre les membres du comité.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-8 du 24.11.05, le document suivant :

- Une note sur le suivi du plan d'action pour la production des états financiers 2023 ainsi que sur le plan d'action relatif à la production des états financiers 2024.

Le vice-président souligne que les travaux sont pratiquement terminés au niveau des redressements. Tous les dossiers clients ont été redressés à l'exception des cas unitaires plus complexes. Il souligne

que des mesures de mitigation sont en place pour les 6 problématiques qui ne sont pas entièrement corrigées à ce jour.

Il conclut en précisant que le défi est de minimiser les impacts des redressements de 2024 sur les états financiers de 2025.

Les membres ont pris connaissance des documents et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les prochains suivis pour les états financiers 2024 et 2025.
- La firme externe retenue pour les contrôles généraux informatiques.

Les membres demandent que soit prévu un suivi du plan d'action sur les états financiers 2024 dès la séance de janvier 2025.

La vice-présidente à l'expérience numérique ainsi que la directrice générale des finances quittent la séance.

9. RÉVISION DES POLITIQUES FINANCIÈRES DU FONDS D'ASSURANCE – RECOMMANDATION

La directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé d'AON sont invités à joindre les membres du comité.

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-9 du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur la Révision des politiques financières du Fonds d'assurance.
- Les textes proposés pour la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance, la politique de capitalisation, la politique de financement ainsi que la politique de placement.
- Un projet de résolution.

La directrice générale rappelle aux membres les échanges de novembre 2024 à l'égard des changements proposés aux politiques financières. Des clarifications avaient été demandées concernant l'impact sur le rendement du portefeuille cible advenant un retour à un environnement où les taux obligataires sont à des niveaux plus faibles. En réponse à cette demande, elle mentionne que le rendement espéré diminuera et que le choix du portefeuille avec une légère baisse de risque a un impact marginal sur le rendement espéré par rapport au portefeuille actuel. Elle rappelle ensuite les changements proposés aux politiques financières et elle termine avec le texte proposé pour la politique de capitalisation.

Le directeur prend la parole pour souligner que la transition de la politique de placement sera graduelle et ordonnée sur un an, et ce, pour atteindre le portefeuille cible le 1^{er} janvier 2026.

Le directeur conclut la présentation en recommandant aux membres du CAPRA de soumettre pour approbation au conseil d'administration du 12 décembre 2024, les versions révisées de la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance, de la politique de capitalisation, de la politique de financement ainsi que de la politique de placement.

Les membres ont pris connaissance de la documentation et n'ont aucun commentaire à formuler.

Les membres se disent à l'aise de recommander la proposition de la direction au conseil d'administration.

La directrice générale de l'actuariat, le directeur de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé d'AON quittent la séance.

10. PLAN DE TRAVAIL 2025 – DISCUSSION ET APPROBATION

La vice-présidente et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-10 du 24.12.05, le document suivant :

- Un projet de plan de travail 2025 pour le CAPRA.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que le plan de travail présenté a été travaillé en collaboration avec les équipes et qu'il est toujours possible d'ajouter des sujets ad hoc en cours d'année, le cas échéant.

Les membres ont pris connaissance du document et posent une question sur le sujet suivant :

- Le suivi du volet financier du projet CASA.
- Le nombre de sujets pouvant être traités par séance.

Le vice-président aux finances et à l'administration quitte la séance.

11. PLAN TRIENNAL D'AUDIT INTERNE 2025-2027 – DISCUSSION ET APPROBATION

Le chef du Service de l'audit interne est invité à joindre les membres du comité.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme dépose au procès-verbal, sous la cote CAPRA-11 du 24.12.05, les documents suivants :

- Une note sur le plan triennal d'audit interne et d'évaluation de programme 2025-2027 de la Direction générale de l'audit interne et de l'évaluation de programme (DGAIEP).
- Ledit plan.

Le directeur général informe les membres que l'ensemble des vice-présidences ont été consultées pour réaliser le présent exercice. Aussi, il souligne que selon les normes internationales d'audit interne, le responsable de l'audit interne doit élaborer un plan d'audit interne qui contribue à la réalisation des objectifs de l'organisation.

De plus, il rappelle aux membres que, dans une perspective de cohérence, de complémentarité et d'efficacité organisationnelle, la DGAIEP présente aux membres du CAPRA un plan triennal d'audit interne qui inclut la planification des mandats d'évaluation de programme pour la même période, soit le Plan triennal d'audit interne et d'évaluation de programme (PTAIEP). Il précise que ce dernier tient compte des opportunités d'amélioration et recommandations émises au terme de l'exercice de certification de la fonction d'audit interne par une firme externe indépendante.

Il poursuit en soulignant les améliorations que contient le PTAIEP, soit notamment la présentation graphique des mandats suggérés et statutaires incluant les vice-présidences responsables des éventuelles recommandations ainsi que leur période de réalisation prévue; la démonstration de l'importance des mandats d'audit fondée sur le risque inhérent découlant de la grille organisationnelle d'appréciation des risques ainsi que la démonstration de la valeur ajoutée des mandats en lien avec les risques d'entreprise et avec les objectifs stratégiques de la Société.

La planification des mandats tient compte de la capacité humaine de la DGAIEP et de la disponibilité des ressources spécialisées. Une préoccupation est aussi observée pour respecter la capacité de

collaboration des vice-présidences sollicitées en assurant une juste répartition des mandats dans le temps autant que possible.

Le directeur général conclut sa présentation en évoquant que ce n'est que l'un du PTAIEP qui est soumis à l'approbation des membres. Les années deux et trois sont présentées pour informer les membres des orientations prévues par la direction générale. Les membres n'ont aucun commentaire à formuler.

Les membres ont pris connaissance des documents et poursuivent avec des questions notamment sur les sujets suivants :

- La prise en compte de l'efficience dans les travaux et la création de valeur par la DGAIEP.
- La considération de la satisfaction de la clientèle dans les mandats d'audit ainsi que la prise en compte de la clientèle en région éloignée.
- Les mandats de l'année 2027 du PTAIEP, son calendrier de réalisation et sa révision.
- Les risques ayant trait à l'environnement technologique ainsi que le volet relatif aux technologies de l'information dans les mandats.

Le chef du Service de l'audit interne quitte la séance.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le directeur général de l'audit interne et de l'évaluation de programme quitte la séance.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le président-directeur général.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 00.

Présidente

Secrétaire générale